

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3176

présenté par
M. Lioger

à l'amendement n° 3144 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après le mot :

« délais »,

supprimer les mots :

« de paiement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.